

> LEXIQUE ET CULTURE

Quelques notions et définitions lexicales

Les termes présentés ici correspondent à des notions évoquées dans les fiches Lexique & Culture. Les définitions portent exclusivement sur l'acception linguistique de ces termes. Les astérisques renvoient à une autre entrée du glossaire.

Références

Les définitions sont notamment adaptées de l'ouvrage de Marie-Françoise Mortureux, *La lexicologie entre langue et discours*, Paris, SEDES, coll. Campus, 1997.

- Autres sources consultées sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) TLFi : Trésor de la langue française informatisé
- *Dictionnaire de l'Académie* (9e édition)

Affixe : élément lexical joint à une base pour produire un mot dérivé (mot affixé, affixation). Les affixes les plus courants sont les préfixes*, placés au début du mot (ex. re-chercher), et les suffixes*, placés à la fin du mot (ex. simpl-ifier).

Antonymie : relation entre deux mots (antonymes) de sens opposé ; contraire de la synonymie* (ex. colère/sérénité).

Champ lexical : ensemble de mots se rapportant à un même thème, à une même notion, quelle que soit leur classe grammaticale. Par exemple, on trouve dans le champ lexical de la ruse les mots : tromperie, rouerie, duper, leurrer, ingénieux, intrigue, piège, etc.

Champ sémantique : ensemble des sens d'un mot selon le contexte (voir polysémie*).

Composition : procédé de formation de mot (composé) par combinaison d'unités qui peuvent être employées indépendamment (ex. autrefois).

Dénomination : désignation d'une personne, d'une chose, d'un ensemble de personnes ou de choses par un nom qui en exprime l'état, l'espèce, les qualités essentielles.

Dérivation : procédé de formation de mots construits par affixation (adjonctions d'affixes*).

Dérivé : mot construit par dérivation*.

Doublet : un même mot « source » (en latin ou en grec) peut être à l'origine de plusieurs mots français en apparence très différents qu'on appelle « doublets ». Par exemple les noms « eau », « évier » et « aquarium » sont tous issus du nom latin *aqua*.

Emprunt : mot appartenant à une langue étrangère, qu'utilisent les locuteurs dans leur langue maternelle (par exemple, mot anglais utilisé en français par des francophones).

Étymologie : étude de l'évolution phono-morphologique des éléments du lexique ; science qui a pour objet la recherche de l'origine des mots à partir d'une unité plus ancienne (étymon) qui en est l'origine.

Flexion : changement morphologique dans la finale d'un mot par adjonction d'un suffixe ou désinence au radical. Il existe deux types de flexion : la flexion nominale ou déclinaison (en latin, en grec ancien et moderne, en allemand, en russe) qui modifie les noms, pronoms, adjectifs ou participes selon la fonction qu'ils occupent dans une phrase (sujet, complément d'objet, de nom, etc.), et la flexion verbale ou conjugaison qui modifie les verbes selon les modes, les temps et les personnes.

Homonymie : relation entre deux mots (homonymes) dont la forme (signifiant*), écrite ou prononcée, est identique mais dont le sens (signifié*) est différent (ex. elle/aile ; marche, substantif/marche, verbe conjugué). La paronymie est la relation entre deux mots (paronymes) de signifiant très proche mais de sens différent (ex. avènement/événement).

Lexème : unité minimale de signification appartenant au lexique.

Lexicologie : étude du lexique et des vocabulaires.

Lexique : ensemble des lexèmes d'une langue. Le lexique se différencie du vocabulaire* en ce qu'il est constitué d'unités virtuelles (ex. les entrées d'un dictionnaire) alors que le vocabulaire actualise ces unités dans un discours (ex. un texte).

Métalangage : langage spécialisé qui sert à la description d'une langue ou d'un langage. Ex. les termes grammaticaux qui décrivent le système et le fonctionnement de la langue : substantif, adjectif, complément d'objet, etc.

Métaphore : figure de style qui consiste à désigner un objet ou une idée par un terme qui lui est associé par analogie ; il s'agit d'une comparaison sans élément formel de comparaison (« comme », « tel que », etc.). Lorsque les deux termes, le comparé et le comparant, sont présents dans la phrase, par exemple « cet enfant est un ange », la métaphore est dite *in praesentia*. Si le comparant figure seul, par exemple, « l'ange de la maison », on parle de métaphore *in absentia*.

Métonymie : relation (sémantique) entre deux mots ou deux acceptions d'un mot, dont les référents sont liés par une relation de solidarité (logique, physique...). Par exemple, le contenant pour le contenu : « boire un verre » ; la matière pour l'objet : « croiser le fer » (pour « se battre à l'épée ») ; le concret pour l'abstrait : « défendre la couronne » (pour « défendre le pouvoir royal »), etc.

Morphologie lexicale : étude de la forme des mots et des procédés de formation des mots.

Mot : équivalent courant de lexème* (unité du lexique) ou vocable* (unité du vocabulaire).

Néologisme : mot nouveau ou récent, formé par dérivation ou composition, ou encore emprunté à une langue étrangère.

Nominalisation : transformation d'une séquence linguistique en nom. Par exemple, « les enfants récitent un poème » remplacé par « la récitation du poème par les enfants ».

Occurrence : chaque apparition d'un mot dans un corpus.

Polysémie : propriété d'un lexème* dont le signifié* regroupe plusieurs acceptions.

Par exemple : selon le contexte, le nom « voix » désigne l'organe de la parole et du chant, le mode d'expression d'un choix dans un scrutin, la caractérisation grammaticale du verbe.

Préfixe : affixe* placé au début d'un mot pour former un dérivé* (préfixé), généralement de même catégorie grammaticale que la base. Par exemple, les adjectifs « juste » et « in-juste ».

Racine : elle constitue la base la plus ancienne et la plus large d'un ensemble de mots qu'on appelle famille. Elle exprime une idée commune à tous ces mots : elle permet d'en comprendre l'origine et le sens fondamental. Par exemple, la racine indo-européenne *BhĀ, qui exprime l'idée de parole, est à l'origine, en latin, du verbe *fari* (« parler ») et des noms *fabula* (d'où en français le nom « fable ») et *fama* (d'où en français l'adjectif « fameux »).

Radical : c'est la partie de la grande racine commune qui ressort dans un mot après effacement de toutes les dérivations. Le radical peut prendre des formes différentes en fonction de l'évolution des mots au fil du temps (prononciation, règles phonétiques). Par exemple, dans une approche synchronique, l'adjectif « terrible », le nom « terreur » et le verbe « terrifier » ont pour radical *terr-*.

Registre de langue : adaptation du langage en fonction des situations d'énonciation, selon des choix lexicaux et syntaxiques. On distingue trois registres de langue : le langage soutenu, qui correspond au langage de l'écrit (vocabulaire riche, parfois rare), le langage courant (vocabulaire usuel) et le langage familier (vocabulaire simple). On parle également de niveau de langue.

Série lexicale : ensemble de mots affixés ou composés reliés par des bases communes. Les « arbres à mots » permettent de visualiser des séries lexicales.

Signe : unité linguistique constituée par l'union d'un signifiant* et d'un signifié*.

Signifiant : partie formelle du signe* identifiée à sa forme phonique ou graphique.

Signifié : partie conceptuelle, abstraite du signe.

Suffixe : affixe* placé à la fin d'un mot pour former un dérivé (suffixé), en général de classe grammaticale différente de la base. Par exemple l'adjectif « automatique » et l'adverbe « automatiquement ».

Synonymie : relation entre deux mots (synonymes) de signifiants différents mais de sens aussi proches que possible. Par exemple : confiance et assurance, juste et exact, planète et astre.

Vocable : lexème actualisé dans un discours.

Vocabulaire : ensemble des vocables d'un discours, à distinguer du lexique*.